

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 28 juin 2019 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – J. LAFAGE – G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND – M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEOIS - N. SEDKI - JC. ARAGON - M. PEREZ – J. HURTADO – B. DANIS - A. CHOUKROUN - C. NEGRI-AZAIS - S. SENEGA-SANCHEZ - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER

Absents représentés : MC. FABRE DE ROUSSAC par C. BRISSEOIS - M. GROSSO par M. IBARS - S. JEAN par G. REQUENA - S. BERBEZIER par M. ROUVIER - F. PEREZ par P. KAPPLER

Absents : JF. MARY - W. BIGNON - G. GUIRAUD - C. PINO

14. Approbation Compte Administratif, Compte de Gestion et affectation des résultats 2018 M14 Marseillan Locations (Annexes 14 & 15)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 avril 2018, adoptant le budget Primitif de l'exercice 2018,

Vu les décisions modificatives du même exercice,

Vu les titres définitifs de créances à recouvrer,

Vu le détail des mandats établis par l'ordonnateur,

Vu le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier de Frontignan, comptable de la commune de Marseillan, annexé à la présente délibération,

Vu le Compte administratif 2018 établi par le Maire de la commune de Marseillan, annexé à la présente délibération,

I – Approbation du compte administratif et du compte de gestion

Le Compte Administratif, établi annuellement par l'ordonnateur et le Comptable de l'exercice budgétaire et le Compte de Gestion, dressé pour la même période par le comptable, rendent compte des opérations budgétaires exécutées durant l'exercice. Ils présentent les résultats comptables de l'exercice et permettent de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget et les réalisations effectives. Toutes les opérations de l'exercice 2018 sont définitivement closes et les crédits restés sans emploi sont annulés.

En application de l'article L.1612.12 du CGCT, le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution du budget,

Considérant la Concordance entre le Compte de Gestion retraçant, notamment la comptabilité patrimoniale tenue par M. Armand Turpin, comptable public, et le Compte Administratif présenté par M. Yves Michel, Maire,

Il est proposé au Conseil municipal,

De constater les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

D'approuver le Compte de Gestion établi pour l'exercice 2018 par le Trésorier principal,

D'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2018 arrêté aux résultats ci-après.

M. ROUVIER prend la présidence de la séance pour le vote au vu du départ de la salle de M. le Maire.

Il convient d'en délibérer.

Envoyé en préfecture le 12/07/2019

Reçu en préfecture le 12/07/2019

Affiché le 12/07/2019

ID : 034-213401508-20190628-DEL19_06_28_14-BF

INVESTISSEMENT

EXECUTION DU BUDGET 2018	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES	1 040 168,98	1 040 168,98
REALISATIONS		
OPERATIONS REELLES	391 272,93	150 000,00
OPERATIONS D'ORDRE	44 217,61	136 949,49
TOTAL	435 490,54	286 949,49
SOLDE D'EXECUTION BRUT	-148 541,05	
RESULTAT REPORTE 2017	174 263,13	
RESULTAT DE CLOTURE 2018	25 722,08	
RESTES A REALISER	26 073,00	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT	350,92	

FONCTIONNEMENT

EXECUTION DU BUDGET 2018	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES	414 403,04	414 403,04
REALISATIONS		
OPERATIONS REELLES	204 780,86	413 484,54
OPERATIONS D'ORDRE	92 731,88	0,00
TOTAL	297 512,74	413 484,54
SOLDE D'EXECUTION BRUT	115 971,80	
RESULTAT REPORTE 2017	-43 682,04	
RESULTAT DE CLOTURE 2018	72 289,76	
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE		
SECTION D'INVESTISSEMENT	25 722,08	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	72 289,76	
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE	98 011,84	

II – Affectation du résultat

Rappel des principes

L'arrêté des comptes 2018 permet de déterminer :

Le résultat 2018 de la section de fonctionnement (72 289,76 €)

Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (solde entre les recettes réelles et d'ordre et les dépenses réelles et d'ordre) diminué de la quote-part du résultat 2017 de la section de fonctionnement reporté sur cette section (recettes, chapitre 002). Il est en excédent sur ce budget.

Le solde d'exécution 2018 de la section d'investissement (25 722,08 €)

Ce solde d'exécution est égal au solde constaté entre d'une part, les dépenses d'investissement de l'exercice 2018 majoré de l'excédent d'investissement 2017 reporté (chapitre 001 en recette) et d'autre part, les recettes d'investissement propres à l'exercice 2018.

Celui-ci présente un excédent d'investissement pour ce budget (recette, chapitre 001)

Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2018 doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, ce qui est le cas pour ce budget après prise en compte des restes à réaliser.

Le solde du résultat de fonctionnement, après couverture du besoin en financement de la section d'investissement peut, selon la décision de notre assemblée, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement pour permettre :

De réallouer en 2019 des crédits annulés en 2018 ;

D'inscrire une réserve en fonctionnement et/ou en investissement pour des dépenses imprévues en 2019.

De contribuer au financement des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2019 en lieu et place d'une fraction d'emprunt ;

En tenant compte des résultats présentés ci-dessus dans le tableau, il est proposé au Conseil municipal,

D'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2018 du budget principal :

Section d'investissement :

Recettes compte 001 « Résultat d'investissement reporté »	5 722,08 €
Recettes compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »	350,92 €

Section de fonctionnement :

Recettes compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »	71 938,84 €
--	-------------

Le Budget supplémentaire qui sera soumis à votre approbation, à cette même séance, reprendra ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2019.

Par conséquent, il vous est proposé :

D'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2018 du budget annexe location.

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

Envoyé en préfecture le 12/07/2019
Reçu en préfecture le 12/07/2019
Affiché le 12/07/2019
ID : 034-213401508-20190628-DEL19_06_28_14-BF

DELIBERE
A LA MAJORITE
(Contre : 1 voix)

Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Approuve le Compte de Gestion établi pour l'exercice 2018 par le Trésorier principal.

Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2018 arrêté aux résultats ci-dessus.

Affecte le résultat de clôture de l'exercice 2018 du budget annexe location.

Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme,

Le 1^{er} Adjoint

Marc Rouvier

M. Rouvier

